

# ANNEE 2025

**Taille des captures**  
Sur tous les parcours, tout poisson dont la taille est inférieure à 26 cm doit être remis à l'eau.



## AAPPMA la Truite de Milly

### Règlement

**Horaire et ouverture**  
La pêche ouvrira le samedi 8 Mars à 8H00 et fermera le dimanche 21 Septembre. Après l'ouverture, elle est autorisée de 7H30 au coucher du soleil le samedi, dimanche, lundi et jours fériés.  
Du samedi 3 mai au lundi 9 juin, la pêche est autorisée **tous les jours sauf le jour du déversement**.

### Parcours de pêche

2 parcours d'environ 1,7 km sont à la disposition des pêcheurs.

Le détail et les limites de pêche des parcours sont présentés au verso.

Les parcours sont balisés par des pancartes de limite.

Le parcours mouche « Moimont » est **strictement réservé** à la pêche à mouche pendant la période de la pêche à la mouche.

Les pêcheurs doivent respecter la propriété privée sous peine de sanction.

La société ne dispose pas forcément des deux berges du cours d'eau.

### Technique de pêche

Les techniques de pêche strictement autorisées sur chacun des parcours sont présentées dans le tableau suivant.

Les techniques de pêche prohibées suivent les interdictions préfectorales.

Seule la pêche depuis la berge est autorisée.

### Nombre de captures

Le nombre de prises est limité à 3 truites par jour sauf pendant la période de pêche à la mouche.

Le nombre de prises est limité à 2 truites par jours du 3 mai au 9 juin.

La pêche en no-kill est autorisée.

Parcours	Du 08/03 au 02/05	Du 03/05 au 09/06	Du 9/06 au 21/09
Campdeville		Mouche sèche	
<b>Moimont</b> amont passerelle métallique	Toute pêche	Toute pêche	Toute pêche
<b>Moimont</b> aval/ passerelle métallique		Mouche sèche	
<b>Nombre de truite/jour</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Les autres réglementations suivent la législation préfectorale et départementale

### Contrôle

Les gardes de la société ont la charge de faire respecter le règlement. Ils peuvent notamment vérifier les cartes de pêche, le nombre de prises.

**TOUTE INFRACTION SERA SANCTIONNÉE D'EXCLUSION DEFINITIVE DE LA SOCIETE.**

### Contact du garde :

NOLENT André : 07 88 94 12 54

### Le Président de la Société

**« La Truite de Milly sur Thérain »**

### Christian DANJOU

Votre carte « AAPPMA la truite de Milly » ouvre droit à l'accès aux parcours fédéraux :

<https://www.peche60.fr/1336-les-parcours-federaux.htm>